

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS

Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1530034X

Direction générale.

Direction de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes.

Direction déléguée aux opérations.

Direction déléguée des systèmes d'information.

Secrétariat général.

Direction régionale du service médical d'Alsace-Moselle.

Direction régionale du service médical d'Aquitaine.

Direction régionale du service médical de Bourgogne - Franche-Comté.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION GÉNÉRALE (DIR)

Mission cabinet du directeur général (CABDIR)

M. Laurent BONHOTE

Décision du 8 décembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Laurent BONHOTE par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DE L'AUDIT, DU CONTRÔLE CONTENTIEUX ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DACCRF)

Département de l'audit général (DAG)

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes:

M. Jean-Michel VALLET

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Jean-Michel VALLET par décision du 1^{er} décembre 2013 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes, délégation de signature est accordée à M. Jean-Michel VALLET, au département de l'audit général, DACCRF, pour signer:

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée;
- les bons de commande dans le cadre des marchés passés par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes et de M. Jean-Michel VALLET:

Mme Pascale POUJOL

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Pascale POUJOL par décision du 1^{er} décembre 2013 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes et de M. Jean-Michel VALLET, délégation de signature est accordée à Mme Pascale POUJOL, au département de l'audit général, DACCRF, pour signer:

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée;
- les bons de commande dans le cadre des marchés passés par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes, de M. Jean-Michel VALLET et de Mme Pascale POUJOL:

Mme Jacqueline PEREZ

Décision du 1^{er} décembre 2014

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur de l'audit, du contrôle contentieux et de la répression des fraudes, de M. Jean-Michel VALLET et de Mme Pascale POUJOL, délégation de signature est accordée à Mme Jacqueline PEREZ, au département de l'audit général, DACCRF, pour signer:

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée;
- les bons de commande dans le cadre des marchés passés par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DÉLÉGUÉE AUX OPÉRATIONS (DDO)

Cabinet de la direction déléguée aux opérations (CABDDO)

Mme Marie-France BEGOT-FONTAINE

Décision du 5 janvier 2015

La délégation de signature accordée à Mme Marie-France BEGOT-FONTAINE par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

Direction opérations informatiques et technologiques (DOIT)

Département production (DPROD)

Division du centre d'exploitation national (CEN)

M. Gilles LEGER

Décision du 1^{er} janvier 2015

La délégation de signature accordée à M. Gilles LEGER par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction de la gestion des moyens et de l'environnement de travail (DGMET)

Mission gestion immobilière et assurances (MGIA)

M. Pascal DEVOUCOUX

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Pascal DEVOUCOUX par décision du 1^{er} novembre 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Pascal DEVOUCOUX, responsable de la mission gestion immobilière et assurances, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante de la mission gestion immobilière et assurances ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département environnement informatique (DEI)

M. François DEMOËTE

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. François DEMOËTE par décision du 2 avril 2013 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. François DEMOËTE, responsable du département environnement informatique, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département environnement informatique ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département des achats (DDA)

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des achats :

M. Joseph SURANITI

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Joseph SURANITI par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des achats, SG/DGMET, délégation de signature est accordée à M. Joseph SURANITI, adjoint au responsable du département des achats, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46000 € (HT) imputables sur le BEP, dans la limite des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour tous les achats du secrétariat général ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégage-ments et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables

sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que des aides prévues au neuvième alinéa de l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Thanh-Truc CHAU

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Thanh-Truc CHAU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Thanh-Truc CHAU, SG/DGMET/DDA, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que des aides prévues au neuvième alinéa de l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Marie-Cécile DUPUY

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Cécile DUPUY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Cécile DUPUY, SG/DGMET/DDA, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que des aides prévues au neuvième alinéa de l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Jocelyne GUEZIOUILA

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Jocelyne GUEZIOUILA par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Jocelyne GUEZIOUILA, SG/DGMET/DDA, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que des aides prévues au neuvième alinéa de l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Raphaële LEMOINE

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Raphaële LEMOINE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Raphaële LEMOINE, SG/DGMET/DDA, pour signer :

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversements, engagements, dégagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur les budgets de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, de l'UNCAM, et sur les autres fonds nationaux ainsi que des aides prévues au neuvième alinéa de l'article L.221-1 du code de la sécurité sociale.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département des ressources documentaires (DRD)

Mme Valérie LE ROY

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Valérie LE ROY par décision du 1^{er} juin 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Valérie LE ROY, responsable du département des ressources documentaires, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département des ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des ressources documentaires :

Mme Isabelle KOCH

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Isabelle KOCH par décision du 1^{er} juin 2012 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département des ressources documentaires, délégation de signature est accordée à Mme Isabelle KOCH, adjointe au responsable du département des ressources documentaires, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante du département des ressources documentaires ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département supports et services (DSS)

Mme Roselyne MIGEON

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Roselyne MIGEON par décision du 1^{er} juin 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Roselyne MIGEON, responsable du département supports et services, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département supports et services, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées pour le département concerné ;
- les correspondances relatives au dépôt légal des publications/périodiques/ouvrages.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département maintenance et logistique Frontalis (DMLF)

M. Éric CAILLE

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Éric CAILLE par décision du 19 mai 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Éric CAILLE, responsable du département maintenance et logistique Frontalis, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département maintenance et logistique Frontalis, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les demandes de façonnage de carte d'accès de sécurité du système d'information de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département maintenance logistique Frontalis :

M. Willy JACQUENET

Décision du 19 décembre 2014

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département maintenance logistique Frontalis, délégation de signature est accordée à M. Willy JACQUENET, adjoint au responsable du département maintenance et logistique Frontalis, SG/DGMET, pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du département maintenance et logistique Frontalis, à l'exclusion de tout document portant décision de principe ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné ;
- les demandes de façonnage de carte d'accès de sécurité du système d'information de la Caisse nationale de l'assurance maladie.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Département de l'administration des sites déconcentrés (DASD)

Sites d'Angers-Nantes

Mme Marie-Claude PAPINI

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Claude PAPINI par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marie-Claude PAPINI, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites d'Angers-Nantes, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif des sites d'Angers-Nantes, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claude PAPINI pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites d'Angers-Nantes, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et de la secrétaire générale, ou concernant les destinataires suivants: tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46000 € (HT) imputables sur le BEP au titre des sites d'Angers-Nantes, dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Sites de Caen-Bordeaux-Troyes

Mme Maryse BIGOT

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Maryse BIGOT par décision du 1^{er} décembre 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Maryse BIGOT, adjointe au responsable administratif des sites de Caen-Bordeaux-Troyes, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Caen-Bordeaux-Troyes dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif des sites de Caen-Bordeaux-Troyes, délégation de signature est donnée à Mme Maryse BIGOT pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion des sites de Caen-Bordeaux-Troyes, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et de la secrétaire générale, ou concernant les destinataires suivants: tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46000 € (HT) imputables sur le BEP au titre des sites de Caen-Bordeaux-Troyes dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

M. Denis FAURON

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M. Denis FAURON par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Denis FAURON, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, ordres de recettes et ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés au titre des sites de Caen-Bordeaux-Troyes, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Caen-Bordeaux-Troyes.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

M. Miguel PROTAT

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à M Miguel PROTAT par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Miguel PROTAT, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, ordres de recettes et ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes, ainsi que toutes pièces comptables imputables sur le budget de l'établissement public de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés au titre des sites de Caen-Bordeaux-Troyes, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Caen-Bordeaux-Troyes.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Site de Dijon

Mme Angélique DUINAT

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Angélique DUINAT par décision du 1^{er} décembre 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Angélique DUINAT, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Dijon, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées dans le cadre de son champ de responsabilité.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable administratif du site de Dijon, délégation de signature est donnée à Mme Angélique DUINAT pour signer :

- la correspondance courante liée à la gestion du site de Dijon, à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et du secrétariat général, ou concernant les destinataires suivants: tutelles, corps de contrôle ;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46000 € (HT) imputables sur le BEP au titre du site de Dijon, dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Site d'Évreux

En cas d'absence du responsable administratif du site d'Évreux :

Mme Pascale LABBE

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Pascale LABBE par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

En l'absence du responsable administratif du site d'Évreux, SG/DGMET, délégation de signature est accordée à Mme Pascale LABBE pour signer les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € (HT) imputables sur le BEP au titre du site d'Évreux, dans le respect des enveloppes allouées.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Françoise CHELLE

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Françoise CHELLE par décision du 20 juin 2011 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Sites de Grenoble-Valence-Lyon

Mme Cécile DAUD

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Cécile DAUD par décision du 10 mars 2014 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Cécile DAUD, adjointe au responsable administratif du pôle Rhône-Alpes (Grenoble-Lyon), SG/DGMET, pour signer:

- la correspondance courante liée à la gestion des sites du pôle Rhône-Alpes (Grenoble-Lyon), à l'exclusion de tout document portant décision de principe relevant du directeur général, du directeur délégué aux finances et à la comptabilité et de la secrétaire générale, ou concernant les destinataires suivants: tutelles, corps de contrôle;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le pôle Rhône-Alpes (Grenoble-Lyon);
- les déclarations de perte ou de vol, d'atteinte aux biens (meubles et immeubles) et aux personnes relevant de son autorité, auprès des services de police ou de toute juridiction compétente;
- les bons de commande d'un montant allant jusqu'à 46 000 € (HT) imputables sur le BEP au titre de la gestion du pôle Rhône-Alpes (Grenoble-Lyon), dans le respect des enveloppes allouées pour les dépenses de fonctionnement;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du pôle Rhône-Alpes (Grenoble-Lyon), dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement;
- les justificatifs comptables liés aux sorties d'inventaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Saliha CHELOUAH

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Saliha CHELOUAH par décision du 1^{er} décembre 2012 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Saliha CHELOUAH, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre du site de Lyon, dans le respect des enveloppes budgétaires allouées pour les dépenses de fonctionnement ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le site de Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Marjorie THAI

Décision du 17 novembre 2014

La délégation de signature accordée à Mme Marjorie THAI par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Marjorie THAI, SG/DGMET, pour signer :

- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, les pièces justificatives correspondantes ainsi que les pièces comptables, imputables sur le BEP de la CNAMTS au titre des sites de Grenoble-Valence-Lyon dans le respect des enveloppes budgétaires allouées ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par les sites de Grenoble-Valence-Lyon.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL D'ALSACE-MOSELLE

M. le docteur Gaetano SABA

Décision du 23 janvier 2015

Délégation est donnée à M. le docteur Gaetano SABA, médecin-conseil régional par intérim à la direction régionale du service médical d'Alsace-Moselle, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL D'AQUITAINE

M. le docteur Bruno TILLY

Décision du 23 janvier 2015

Délégation est donnée à M. le docteur Bruno TILLY, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical d'Aquitaine, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

M. le docteur José COVASSIN

Décision du 23 janvier 2015

Délégation est donnée à M. le docteur José COVASSIN, médecin-conseil régional de la direction régionale du service médical de Bourgogne - Franche-Comté, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.